

16 Provinces

Ngounié/Département de la Douya-Onoye/Mouila/Caisse nationale de sécurité sociale
Sensibilisation et informations des employeurs

Le directeur régional Germain Ebolo.

Félien NDONGO
Mouila/Gabon

DANS le cadre de l'assainissement de son portefeuille cotisant, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), par le biais de la Direction régionale de la Ngounié et la Nyanga (Drenny), a organisé le 14 septembre dernier, à son siège de Mouila, une rencontre avec les employés sous le thème : "Sensibilisation et information aux employeurs".

Strictement pédagogique, cette campagne a été coordonnée par le directeur régional Ger-

main Ebolo, sous la supervision du chef de division métier, Ingrid Fannie Siba ayant représenté la CNSS, la Drenny ainsi que se résume la nouvelle vision de la direction générale. Mais aussi en présence du chef de service Recouvrement, Jacques Christian Ngongonori, de celui des Prestations techniques, Prosper Nguema Missoko, et enfin de celui de Prévention des risques, Saturnin Tchockecha. L'objectif de cette sortie a été de mettre en œuvre la vision du nouveau directeur général, Dr. Nicole Assélé sur la Réactivité, l'orthodoxie, le mérite et l'efficacité (ROME) de l'entreprise. Il s'agissait, notamment,



Photo : Félien Ndongo

Une vue des agents ayant animé les conférences.

de présenter aux employeurs la nouvelle organisation des activités au sein de la direction régionale, d'expliquer les dispositifs de prise en charge et de gestion de la relation avec les employeurs, de mettre en place une communication fluide et étroite avec les parties prenantes, de vulgariser la stratégie de la direction générale en matière de lutte contre la fraude, et de rétablir la confiance auprès des employeurs suite aux indécisions des collaborateurs. Présentant un exposé sur la CNSS et ses missions, Ingrid Siba a indiqué qu'il s'agit là d'un organisme privé chargé de la gestion d'un service pu-

blic. « Elle a pour mission d'assurer la couverture sociale de ses assurés et de leurs ayants droit. Par ailleurs, la Drenny couvre deux provinces, la Ngounié et la Nyanga. Ainsi, dans le cadre de la déconcentration des activités, les délégations régionales ont été érigées en directions régionales de plein exercice avec des prérogatives élargies. Par exemple, la réduction des délais de traitement des demandes diverses, l'amélioration du service aux usagers par la prise en charge locale des besoins, en matière de fraude, etc. », a-t-elle mentionné. Abordant les aspects liés au recouvrement, Christian Ngongonori est revenu sur le compte



Photo : Félien Ndongo

L'assistance.

cotisant, le paiement des cotisations par les employeurs. Non sans rappeler à ces derniers de payer régulièrement leurs cotisations. Et sur les prestations techniques, Prosper Nguema Missoko s'est appesanti sur la prise en charge des déclarations d'accidents de travail dans les délais de 48 heures, le dépôt des différents certificats médicaux et les mises à jour des comptes cotisants. Toujours par ces nouvelles dispositions, notamment dans la prévention des risques professionnels, Saturnin Tchockecha a exposé sur la mise en place du comité sécurité et santé au travail, le contrôle en préven-

tion des risques professionnels et l'accompagnement des employeurs dans la sécurité et la santé au travail. A l'issue de cette communication instructive, un échange a permis aux employeurs de mieux comprendre le fonctionnement et les missions de la CNSS. D'autant plus qu'ils ont été informés que des opérations d'immatriculation se feront auprès des uns et des autres. Car, il n'est pas question d'entretenir le travail au noir ou dans l'informel, quel que soit le statut de l'employé (journalier, stagiaire, ouvrier...), celui-ci mérite d'être immatriculé dans huit jours francs.

Brèves de Ndjolé



Photo : J.F.Marola

Un "cimetière" de véhicules

En provenance de Bifoun, tout visiteur est frappé par l'aspect de cette poubelle géante qui se forme en face de la première station Petro Gabon de Ndjolé. En effet, des épaves de voitures y sont régulièrement abandonnées, donnant au site le visage d'un "cimetière" de carcasses. Ce phénomène qui gagne du terrain pourrait prendre de l'ampleur si l'actuel Conseil municipal, en fin de mandat, ne trouve pas une solution.

Le débarcadère dans l'insalubrité

C'est ici où accostent les pirogues bondées de poissons. Attirant ainsi, de jour comme nuit, commerçants et clients ordinaires pour diverses transactions. Cependant, si ce point névralgique de la ville est prisé par toutes les couches sociales, le rythme de son développement, par contre, ne suit pas. A qui la faute ?

Les "coupé-coupé" désormais à l'arrière-plan

Tout passager en escale à Ndjolé connaît bien les célèbres "Coupé-Coupé" de la lo-



Photo : J.F.Marola

calité. Un site où l'arrêt était chaque fois obligatoire. Seulement, en raison de la densité du trafic et des risques d'accidents de la circulation en bordure de la voie publique où s'étaient installés des commerçants depuis des lustres, les étals de ces délicieuses viandes braisées ont été déplacés vers un endroit plus sécurisé. Mais cela n'a pas découragé ses nombreux consommateurs.

Un musée pour l'histoire
Situé à l'entrée gauche de la ville, à un jet de pierre de la première barrière de la Gendarmerie, un musée vient d'ouvrir ses portes à Ndjolé. Si la vue extérieure de la bâ-



Photo : J.F.Marola



Photo : J.F.Marola/ L'Union



Photo : J.F.Marola

tisse n'est pas si attrayante, à l'intérieur, par contre, les produits exposés retiennent les regards. On y trouve des portraits d'illustres personnalités. Pour l'initiateur de ce musée, c'est une œuvre dédiée aux généra-

tions futures. Reste maintenant aux politiques et cadres du coin de s'en saisir et de faire quelque chose de grand.

Reprise du trafic routier nocturne



Photo : J.F.Marola

A l'entrée de la Nationale 2, sur le linéaire Bifoun-Ndjolé, la végétation qui envahissait les abords de la voie et rendait les croisements difficiles et périlleux à certains endroits a disparu. Au cours de la saison sèche, un travail d'ensoleillement a été mené. Reste à espérer que ce travail se fera aussi en saison pluvieuse déjà de retour.

Dur, dur pour les voyageurs !

Quinze minutes : c'est le temps accordé par les chauffeurs de véhicules aux passagers à l'escale de Ndjolé. Avec la présence autrefois des restaurateurs sur les abords de la voie publique, il n'était pas difficile de se procurer de quoi se mettre sous la dent. L'Hôtel de Ville de Ndjolé ayant décidé de les déloger de là, il est désormais difficile aux passagers de respecter ce temps d'attente.

Des toilettes bien venues

A Ndjolé, un opérateur économique, constatant l'absence de toilettes publiques à Ndjolé, vient d'en construire. Pour y accéder, il suffit de déboursier la modique somme de... 100 francs CFA.

Le danger est permanent, sur la Nationale 2. En effet, malgré l'interdiction faite aux compagnies de transport terrestre de rouler de nuit, de nombreux transporteurs bafoient actuellement cette mesure en effectuant des voyages de nuit, avec des cars bondés de clients et roulant parfois à des vitesses démentielles. Faut-il attendre une autre tragédie pour faire appliquer cette décision gouvernementale ? Pourquoi les multiples barrières de Gendarmerie ferment-elles les yeux sur ce phénomène récurrent ?

Bifoun-Ndjolé : le bel exemple de l'ensoleillement